



**DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PAR VOIE D’AFFERMAGE
GESTION, EXPLOITATION ET ANIMATION DES EQUIPEMENTS PORTUAIRES
D’INTERET METROPOLITAIN ET DE LA GOELETTE LA RECOUVRANCE**

AVENANT N°4 À LA CONVENTION D’AFFERMAGE

ENTRE :

Brest métropole, représentée par son Président, Monsieur François CUILLANDRE, agissant en vertu de la délibération du Conseil de métropole n°C 2020-01-xxx en date du 24 janvier 2020 et domicilié, en cette qualité, 24 rue Coat Ar Guéven – CS 73826 - 29238 Brest Cedex 2 ;

ci-après dénommée : "Brest métropole" ou "le délégant"

D'UNE PART,

ET :

Brest'aim, Société anonyme d'économie mixte, dont le siège social est au Centre d'affaires de Coat-ar-Guéven, 3, rue Duplex à BREST – 29200, représentée par Monsieur Philippe MATHIEU, directeur général ;

ci-après dénommée : "Brest'aim" ou "le délégataire"

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

Article 1 – Objet de l’avenant

Brest métropole a confié la délégation de service public pour la gestion des ports de plaisance du Château et du Moulin Blanc et de la Goélette La Recouvrance à la société d'économie mixte Brest'aim, par un contrat d'une durée de 8 ans à compter du 1er janvier 2017.

Ce contrat a été complété par :

- un avenant n°1 (délibération C 2018-03-038 du 30 mars 2018) portant sur l'augmentation de 10 000 € de la part fixe de la redevance d'affermage,

- un avenant n°2 (délibération C 2018-10-158 du 12 octobre 2018) portant sur l'acquisition par le délégataire du premier étage de la « Capitainerie du port du Château » et sur l'extension de 48 m du ponton d'accostage de la Recouvrance située au 1^{er} bassin du port de commerce
- un avenant n°3 (délibération C 2019-10-223 du 4 octobre 2019) portant sur l'actualisation du programme pluriannuel de travaux 2017-2024 prévu à l'article 17.1 de la convention d'affermage

Le présent avenant n°4 a pour objet **de préciser les sujétions de service public relatives à l'accueil et l'organisation de la manifestation The Transat au sein du port du Château.**

Article 2 : Exposé des motifs

Une des missions principales confiées au délégataire dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP) relative aux ports de plaisance est l'animation des espaces portuaires. L'article 07.1.4 de la convention DSP précise les objectifs auxquels doit contribuer cette animation :

- Conforter les ports de plaisance comme des secteurs moteurs de l'image de Brest métropole, de son positionnement touristique et de son développement économique,
- Fédérer les acteurs présents sur les espaces portuaires pour dégager des synergies et encourager les initiatives pouvant contribuer au développement économique et touristique du territoire,
- Développer le tourisme maritime en rade de Brest,

Le port de Brest a été retenu pour accueillir en mai 2020 le départ de la célèbre course au large The Transat organisée par OC Sport Pen Duick.

Aujourd'hui considérée comme l'une des trois grandes courses au large en solitaire dans le monde, aux côtés du Vendée Globe et de la Route du Rhum-Destination Guadeloupe, The Transat s'impose comme un rendez-vous clef du circuit de voile océanique professionnel. Réunissant les grandes classes du circuit et les plus innovantes, parmi lesquelles les ULTIMS, les multi 50, les IMOCA et les class 40, The Transat est une épreuve favorisant la mise en lumière de cette filière course au large.

Cette manifestation à envergure internationale est source d'importantes retombées économiques directes et indirectes.

Événement médiatique touchant des dizaines de milliers de spectateurs, téléspectateurs, lecteurs et auditeurs, cette course constituera également un vecteur d'images valorisantes pour Brest métropole, reflétant son dynamisme, son esprit d'entreprise et d'accueil, lui permettant de renforcer son positionnement de territoire d'excellence maritime.

Pour accueillir cette manifestation de grande ampleur, Brest métropole envisage en lien avec l'organisateur de mobiliser les infrastructures du port du Château et du quai Malbert.

Cela nécessite la neutralisation et la réorganisation d'une grande partie du plan d'eau, conformément au plan annexé, pour une période comprise entre le 6 avril et le 10 mai 2020.

Dans le cadre du volet animation de la DSP, les parties s'entendent sur l'impact de cette manifestation par rapport à l'exploitation du port du Château et sur les actions à réaliser pour accueillir la flottille dans de bonnes conditions de confort et de sécurité.

Il est, par conséquent, proposé de compléter comme suit la convention d'affermage relative à la délégation de service public pour la gestion, l'exploitation et animation des ports de plaisance et de la goélette La Recouvrance.

Article 3 – Nouvelle sujétion de service public imposée au délégataire

L'article 07.2 est complété par la sujétion de service public suivante :

C- Accueil du départ de la course The Transat

L'accueil de la course The Transat pour l'édition 2020 impliquera la libération et la mise à disposition des installations du port du Château pour une période comprise entre le 6 avril et le 10 mai 2020, ainsi que l'aménagement du plan d'eau selon le plan annexé validé par l'organisateur et Brest métropole.

La libération et la mise à disposition des installations nécessitent le déplacement d'une vingtaine de bateaux qui seront pour la plupart repositionnés au port du Moulin Blanc pendant la durée de la manifestation.

Pour l'aménagement du plan d'eau, le délégataire mobilisera ses équipes et ses moyens pour réaliser les actions détaillées en annexe et répondre ainsi aux exigences validées par l'organisateur et Brest métropole.

Le délégataire pourra faire appel à des services de location de pontons pour atteindre ses objectifs.

Article 4 – Ajustement de la contribution financière de Brest métropole pour l’année 2020

Pour satisfaire à cette nouvelle sujétion de service public et prendre en compte son impact sur l’exploitation du port du Château, il est convenu le versement d’une contribution financière de Brest métropole d’un montant de **190 000 € TTC** pour l’année 2020.

Ce montant comprend les prestations supplémentaires réalisées par le délégataire y compris les frais de locations de matériels, les indemnisations des plaisanciers concernés et les pertes d’exploitation pour la période considérée.

Ce montant pourra faire l’objet d’une révision, à la demande de l’un ou l’autre des signataires du présent avenant, en cas de modification significative des sujétions de service public ou de variation sensible des coûts de mise en œuvre.

Il appartiendra, en ce cas, au demandeur d’apporter des éléments objectifs permettant une réévaluation, à la hausse ou à la baisse, de ce montant.

Article 5 – Clauses générales

Les clauses du contrat initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Fait en 3 exemplaires, à Brest, le

Pour Brest métropole,
Le Président,

Pour Brest’aim,
Le Directeur Général,

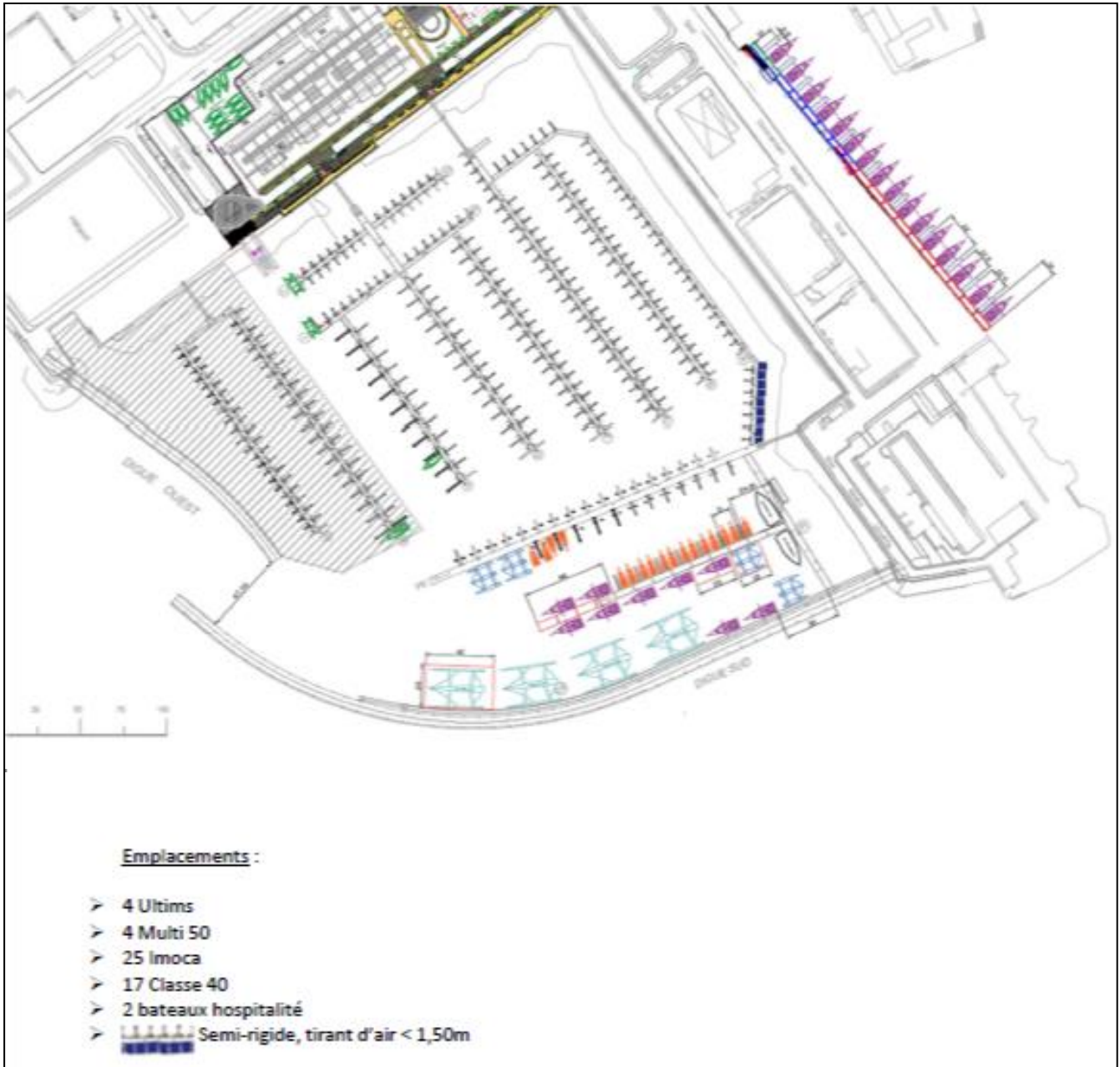
François CUILANDRE

Philippe MATHIEU

ANNEXE AVENANT 4

SUJETIONS RELATIVE A L'ACCUEIL ET L'ORGANISATION DE THE TRANSAT AVRIL – MAI 2020

ORGANISATION DU PLAN D'EAU



PRESTATIONS, MOYENS A METTRE EN ŒUVRE

➤ **Quai Malbert :**

- Déploiement et installation des 120ml de ponton : 4 personnes pendant 2 jours pour l'installation et 4 personnes pendant 2 jours pour la remise en place.

➤ **Port du Château :**

Préparation du bassin escale à partir du 6 avril, démontage des catways du ponton central et du ponton digue Sud, déplacement des bateaux présents, transferts de bateaux vers le Moulin Blanc :

- Démontage de 10 catways (ponton digue Sud), transferts vers la darse, sortie d'eau avec le travelift, stockage sur terre-plein :
4 personnes pendant 1h30 par catway,
- Démontage de 3 catways (ponton central), transferts vers la darse, sortie d'eau avec le travelift, stockage sur terre-plein :
4 personnes pendant 1h30 par catway,
- Déplacement de 7 catways (ponton central) :
2 personnes pendant 1h00 par catway,
- Dédommagement des 21 bateaux déplacés (Longueur moyenne : 13,00m / Poids moyen : 7,5T)
- Mise à l'eau de 13 catways, avec le travelift, transferts vers le bassin escale, remontage, :
4 personnes pendant 2h00 par catway,
- Remplacement de 7 catways,
2 personnes pendant 1h00 par catway,
- Déplacement de 11 bateaux vers le Moulin Blanc
3 personnes pendant 2h30 par bateau,
- Déplacement de 11 bateaux du Moulin Blanc vers le Château
3 personnes pendant 2h30 par bateau,

IMPACTS SUR L'EXPLOITATION

- Dédommagement des 21 bateaux déplacés (Longueur moyenne : 13,00m / Poids moyen : 7,5T)
- Perte du chiffre d'affaire entre le 6 avril et le 10 mai,